

COMMUNE DE BOREX

Election à la syndiculture Du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal de l'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- Que seule la Liste n°1, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux ;
- Que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP) ;
- Qu'un seul siège est à repourvoir,

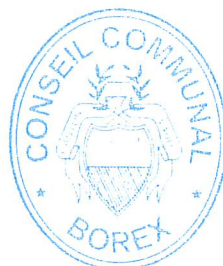
Proclame

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux, né le 20 octobre 1958, originaire de Vucherens (VD), domicilié Chemin des Chaumets 7 à Borex, **élu tacitement syndic pour la législature 2026-2031**.

En application de l'arrêté de convocation du 22 août 2025 du Conseil d'État du canton de Vaud, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 26 avril 2026.

Pour le Bureau électoral,

Le Président du Bureau :



La Secrétaire :



Borex, le 7 avril 2026